

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du mercredi 13 novembre 2024

Date de la convocation 07/11/2024	<i>treize novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 07/11/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 12	
Votants : 13	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE
	Représenté(e)s : Patrick MARTY représenté par Joël FROMENT
	Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Utilisation de la salle des fêtes de Roussennac par les habitants de la commune de Bournazel durant la période de rénovation de la salle des fêtes de la commune - DE_20241113_006

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition de différentes associations ou de personnes morales qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue d'évènements privés (mariage, anniversaire, repas de famille...). Les modalités d'attribution et de location ont été établies par la délibération DE_20210630_002.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur le Maire de Bournazel afin de pouvoir proposer à ses administrés ou les associations de la commune la possibilité d'utiliser la salle des fêtes de Roussennac durant la période des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Bournazel.

Monsieur le Maire indique que lors de la rénovation de la salle des fêtes de Roussennac en 2019, les associations de la commune ont pu utiliser la salle polyvalente de Bournazel à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire approuve à l'unanimité :

- le principe de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Roussennac aux associations de Bournazel durant la période de rénovation de la salle des fêtes de la commune.
- le principe de louer la salle des fêtes de Roussennac aux administrés de Bournazel aux prix des résidents Roussennacois définis dans la délibération DE_20210630_002 durant la période de rénovation de la salle des fêtes de la commune.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 14/11/2024
et publication ou notification
le 14/11/2024

Roussennac, le 14/11/2024.
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

SLOW

ID : 012-211202064-20241113-DE_20241113_006-DE

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS


